



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 4 novembre 2014

Présidence: Laurent Théodore

Ouverture: 20h00

Appel: 38 membres présents, 16 membres excusés

Excusés
Olivier Barras
Laurence Bermejo Dubois
Pierre-François Charmillot
Christian Fluhr
Christian Hochstrasser
Anne-Marie Magnin
Jean-Pierre Magnin
Nicolas Mivelaz
Carmelo Nicolo
Olivier Paley
Philippe Rosset
Catherine Safi
David Savelli
Laurent Schatzmann
Dominique Vanthier
Aude Weber Mayerat

Le quorum est atteint: 70%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2014.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 28.
4. Election d'un nouveau membre à la commission de gestion (CoGest).
5. Postulat de M. Christian Hochstrasser: traçage d'une ligne sécuritaire sur le long de la Promenade John-Berney.
6. Associations intercommunales.
7. Divers et propositions individuelles.

En préambule le Président rend hommage à M. Bertrand Peter, conseiller communal de longue date, subitement décédé le 15 octobre 2014. Il souligne que restera le souvenir d'un conseiller engagé, qui ne laissait personne indifférent et qui manquera au Conseil. L'assemblée se lève afin de respecter une minute de silence.

Il ouvre ensuite la séance en proposant d'ajouter en point 5 le débat sur le préavis municipal N° 55 «Introduction d'une gestion électronique des documents (GED) et concrétisation des nouveaux plans



de classement et concept d'archivage». Cet ordre du jour modifié est soumis à l'approbation des conseillers. L'ordre du jour est accepté à la majorité (1 voix contre).

1. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2014.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

2. Communications du Président.

Le Président lit la lettre de démission de M. Daniel Rojard de son poste d'huissier au 31 décembre 2014. Il le remercie d'avoir fonctionné durant une douzaine d'années et prie l'assemblée de lui adresser des applaudissements en guise de félicitations. Il demande à chacun d'annoncer au bureau les éventuels candidats pouvant être intéressés par ce poste.

Il a reçu une invitation au nom du Conseil pour la cérémonie des prix artistiques 2014 qui aura lieu le mercredi 12 novembre au Casino de Rolle.

Il rappelle aux rapporteurs et présidents des commissions que les rapports sont à remettre, signés et scannés, au format électronique à l'adresse du conseil (conseil_communal@rolle.ch) ou à la sienne, ou au format papier dans sa boîte aux lettres ou à l'attention de la secrétaire à la Commune, ceci jusqu'au dimanche soir précédent l'envoi des documents aux conseillers.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon évoque la séance de présentation du plan de quartier Sous-Bellefontaine qui aura lieu le 6 novembre au Château.

M. Echenard informe que la rubrique des travaux du site internet de la commune a été refaite. Depuis la page d'accueil – Actualités – Grand Rue – Etat du chantier – on a accès à un document qui donne un point de situation des travaux actualisé mensuellement pour une meilleure lisibilité. On peut également télécharger toutes les informations utiles.

4. Election d'un nouveau membre à la commission de gestion (CoGest).

Le Président a reçu la lettre de démission de Mme Aude Weber Mayerat (PSRV) et la candidature de M. Christian Scaiola (PSRV). L'élection se fait à main levée et M. Scaiola est élu à la majorité (1 abstention).

5. Préavis municipal N° 55 – Introduction d'une gestion électronique des documents (GED) et concrétisation des nouveaux plans de classement et concept d'archivage – Rapport de la commission ad hoc, de la Cofin et prise de décision.

Mme Truc Brenneisen, rapporteur, lit les conclusions du rapport ; les conclusions du rapport de la CoFin étant identiques à celles du rapport ad hoc et du préavis, elles ne sont pas lues.

Le président ouvre la discussion sur le fond.

M. Hay se demande qui a compris la teneur du rapport de la CoFin qu'il a d'ailleurs lui-même approuvé. Il estime ce rapport un peu ampoulé et confus pour arriver à la conclusion que cette dépense est certes nécessaire. Il aurait apprécié, ainsi que probablement les membres de la commission, que la Municipalité se prononçât sur ce que la CoFin aurait préféré, à savoir que la dépense aurait pu être organisée un peu différemment en terme de rythme d'amortissement.

Le Syndic explique que ce rapport ayant été reçu seulement une semaine auparavant, les municipaux n'ont pas eu le temps d'en discuter entre eux. Cela ne change pas le montant de Fr. 175'000.-, mais s'il comprend bien, il se serait agi de faire passer le montant de Fr. 132'000.- par



un crédit complémentaire. Au final le résultat sera pratiquement le même et le point à relever est qu'effectivement cela n'a pas été discuté en Commission des Finances; il propose le vote des conclusions telles que libellées dans les rapports.

M. Buvelot tient à remercier la Municipalité d'avoir adjoint à son excellent préavis l'état d'endettement de la commune avec les incidences sur les préavis qui seront votés au Conseil.

Le président ferme la discussion sur le fond et passe au vote sur les conclusions du préavis, vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité (3 abstentions).

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 55 de la Municipalité du 31 juillet 2014,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, ainsi que celui de la Cofin,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'autoriser la Municipalité à acquérir une solution de gestion électronique des documents (GED) pour l'administration communale et à concrétiser les nouveaux plans de classements et concept d'archivage.
- 2- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 175'000.- pour la réalisation de ces objectifs.
- 3- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 175'000.- à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte N° 9146.28 « Gestion électronique des documents (GED) ».
- 4- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 5 ans.

Le **Préavis N° 55** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 4 novembre 2014

6. Postulat de M. Christian Hochstrasser: traçage d'une ligne sécuritaire sur le long de la Promenade John-Berney.

M. Hochstrasser étant absent lors de la séance, M. Petit est responsable de ce postulat.

Le Président pose à nouveau la question de l'éventuelle transformation de ce postulat en interpellation.

M. Petit lui répond que le postulant ne désire pas transformer son postulat en interpellation; celui-ci est donc maintenu tel que présenté.

Le Président demande à la Municipalité si elle a des informations à transmettre sur le sujet du postulat.

Mme Tecon pense que la discussion a déjà largement eu lieu lors de la dernière séance et n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre alors la discussion et la referme aussitôt afin de passer au vote sur la prise en considération du postulat. Le postulat est refusé par 26 voix contre, 4 voix pour et 4 abstentions, et ne sera pas renvoyé en Municipalité.



7. Associations intercommunales.

Le président propose de renommer le point des Associations intercommunales en «Associations intercommunales et Commissions municipales».

M. Veyrassat fournit quelques informations sur l'AIER. Il rappelle que, derrière le sigle impossible d'AIER, se cache l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs. Elle regroupe six communes. Son Conseil intercommunal va tenir sa prochaine réunion jeudi 6 novembre. A son ordre du jour figurent pour l'essentiel deux objets: l'approbation du budget pour 2015 ainsi qu'une demande de crédit d'étude.

Au total, le budget 2015 est légèrement inférieur à CHF 2'200'000. Il enregistre une hausse de 4% sur le budget de l'année en cours, qui s'élevait à CHF 2'109'000. La part à la charge de Rolle est de 70%. La Commission de gestion de l'AIER a examiné le projet de budget et elle recommande son adoption.

Le deuxième point à l'ordre du jour le 6 novembre concerne une demande de crédit d'un montant de CHF 92'000, un crédit qui doit permettre l'étude de ce que l'on peut définir comme les perspectives d'avenir de notre station d'épuration. Notre station est-elle en mesure d'accueillir les eaux usées de nouveaux habitants? Quels investissements nouveaux seraient-ils nécessaires pour la moderniser, en particulier pour la mettre à niveau en ce qui concerne le traitement des micro-polluants? Les services de l'Etat souhaitent réduire le nombre de stations d'épuration dans le canton. On en compte aujourd'hui environ 170, réparties sur tout le territoire vaudois. Le canton aimerait ramener ce nombre à 50 stations. L'étude projetée par l'AIER doit permettre de juger s'il est possible de moderniser le site rollois ou s'il est préférable de se rattacher à une future méga-station dans la région. Il s'agit donc d'étudier nos options. La Commission de gestion de l'AIER est favorable à l'étude et appuie la demande de crédit.

8. Divers et propositions individuelles.

Le Président s'invite dans les divers et propositions individuelles pour annoncer que M. Arthur Petit est désormais chef du groupe UDC. Il lui passe ensuite la parole afin qu'il développe une interpellation.

M. Petit dépose donc une interpellation relative à l'annulation de la Fête de l'Avent. Pour que Noël soit beau pour tous les rollois, commerçants inclus, il se permet de revenir sur la suppression de la Fête, qu'il ne considère au demeurant ni injuste ni vide de sens au vu de l'insécurité et de l'impraticabilité de la Grand Rue. Il se permet simplement de dire que les commerces souffrent, et que la période de décembre devrait pouvoir leur permettre de compenser la baisse du chiffre d'affaires subie cette année. Mais voilà que la suppression de la Fête de l'Avent est un nouveau manque à gagner pour eux. Sa question est donc de savoir si la Municipalité serait prête à reproduire la même opération que l'année dernière, à savoir la gratuité des parkings pendant les Fêtes, sinon est-il envisageable de le faire au vu des treize mois de travaux qui sont derrière nous et du nombre croissant de commerçants tombés durant cette période?

Le Président qui estime que cette interpellation se rapproche plutôt d'une question, la fait approuver par les conseillers, sachant qu'elle doit être soutenue au moins par 5 conseillers. Cette interpellation est valable car soutenue par 6 conseillers, et il propose de la développer derechef.

Mme Tecon pensait bien que cette communication au sujet de la Fête de l'Avent ne réjouirait personne, pas plus que la Municipalité ne l'a été. C'est une fête qui rencontre chaque année un beau succès, qui rallie les rollois autour d'une ambiance chaleureuse. Cette année son organisation est vraiment impossible, les coûts en seraient beaucoup trop importants et l'assurance d'un résultat réussi ne peut être donnée. La Municipalité a donc réfléchi à d'autres options telles des possibilités plus larges aux commerçants pour des ouvertures et des animations. L'organisation de la suite n'appartient plus à la Municipalité, elle appartient aux commerçants. Par contre la Municipalité reste



ouverte et vigilante et aimerait beaucoup voir s'organiser différentes choses en décembre et elle suivra les propositions des commerçants. Quant à la gratuité des parkings, c'est une décision du Conseil communal et la Municipalité y a été très ouverte l'année dernière, mais il faut être conscients des coûts que cela va engendrer. La Municipalité répondra donc à l'interpellation pour le prochain Conseil de décembre afin que les conseillers puissent se prononcer pour ou contre la gratuité (qui représente un manque à gagner d'environ Fr. 10'000.-, montant à confirmer).

M. Monod revient sur l'intervention de M. Veyrassat au sujet de l'AIER et des limites de capacité de la STEP. Des travaux de mise en séparatif sont en cours à Rolle et il pense avoir compris que lorsque ces travaux seront terminés, la STEP aura plus de facilité à traiter les boues. Sa question est donc de savoir si la mise en service du réseau permettra d'absorber les égoûts des nouveaux habitants à venir. Il aimerait en outre savoir où en sont les travaux de mise en séparatif.

M. Echenard, en tant que membre du comité de direction de l'AIER, explique que la STEP a une capacité de traitement des boues pour 35'000 habitants et elle pourra sans autre absorber les conduites qui découleront des nouveaux plans de quartiers et des projets d'agrandissement dans la région.

Si un crédit d'étude de Fr. 90'000.- a été demandé, c'est pour aller contre une décision que le Canton va imposer; il veut réduire le nombre de STEP à une cinquantaine et met la commune devant le fait accompli qu'est la future construction d'une STEP dans la région d'Allaman dans une zone de gravière dont l'affectation doit être changée. Cela implique que celle de Rolle disparaîtrait pour devenir une station de relevage puisqu'il faudrait toujours récupérer ce qui viendrait de la région rolloise pour le renvoyer vers la STEP de Perroy, qui dirigerait le tout à Allaman. La future méga-STEP d'Allaman serait composée par l'AIER, Saint-Prex, Saint-Georges et Gimel. Le coût de cette méga-STEP est actuellement estimé à plus de 100 mios et ces coûts sont prévus à la hausse. Par l'étude demandée contre l'avis du Canton, le service de l'environnement a d'ailleurs assisté à plusieurs séances et a prié le comité de ne pas lancer cette étude, le comité désire avoir la conscience tranquille et s'assurer que la STEP de Rolle peut traiter les boues et les eaux usées dans l'avenir et à quel coût, ainsi que les micropolluants. Il faut pouvoir décider en toute connaissance de cause, sur la base d'un rapport objectif qui dira oui ou non. Pour l'instant le Canton met les bâtons dans les roues mais le comité tient bon et va de l'avant. Ce projet occupe le comité depuis plus d'une année, et il est espéré que le Conseil suivra le comité de direction dans l'adoption du crédit d'étude. Pour financer la future mega-STEP d'un coût d'environ 100 mios, des communes alentour voudraient que la commune de Rolle participe au projet, alors qu'elle n'est pas intéressée à le rejoindre avant une vingtaine d'années pour avoir le temps d'amortir les installations de l'AIER. Les autres communes concernées aimeraient que l'AIER leur prête l'argent durant 20 ans et joue à la banque, ce qui représenterait pour la commune de Rolle uniquement un montant de 10 mios; cela permettrait aux communes d'Aubonne, Allaman et autres, d'investir le moins de millions possible puisque l'AIER paierait un montant de 15 mios et la commune de Rolle 10 mios durant 20 ans avant de rentrer dans le concept. Lorsqu'il a eu vent de cette proposition, M. Echenard n'a plus été d'accord de cautionner ce type de procédé et le comité de l'AIER s'est vraiment fâché vis-à-vis de l'étude régionale. Lors des séances « régionalisation de l'épuration » les débats sont très chauds et bientôt le résultat de l'étude pourra conforter ou non le comité dans son choix.

En ce qui concerne la mise en séparatif actuellement une bonne moitié est terminée, mais le secteur qui se trouve à l'ouest doit encore être fait; encore de gros travaux à prévoir à Rolle ces prochaines années.

M. Buvelot remercie MM. Veyrassat et Echenard des informations fournies qui sont des informations très intéressantes que le Conseil reçoit rarement, voire jamais.

M. Goël informe qu'une nouvelle loi fédérale existe, dont le sujet est le traitement des micropolluants qui sont des résidus de produits chimiques et de médicaments non biodégradables. Leur traitement nécessite une installation particulière. Il est donc judicieux, voire indispensable, de savoir si Rolle doit s'équiper dans les vingt prochaines années d'un équipement de filtration de micropolluants, de savoir ce que cela implique et si cela est possible. Ensuite seulement des décisions pourront être prises.



Les montants en jeu sont importants et 35 mio seraient à partager entre tout le bassin versant de Rolle, sachant que le calcul se fait au prorata des habitants.

M. Lecoultré estime que le Conseil lutte depuis des mois avec l'installation phonique de la salle du Conseil afin que les débats soient audibles par chacun, et que le résultat est loin d'être satisfaisant. Si l'on continue dans cette voie, la commune va dépenser encore plus en matériel, en consultations acoustiques, en techniciens spécialisés... Il tient à rappeler que durant des siècles nos aïeux ont su se faire entendre dans des salles dont l'acoustique n'était pas forcément meilleure et il s'inquiète de la tendance actuelle à tout faire passer par la technique à des coûts de plus en plus démentiels. Au risque de marcher sur les platebandes des Verts Libéraux, il propose de faire l'économie de tout ce matériel pour les raisons suivantes: la première est la qualité d'écoute du Conseil qui respecte toujours un parfait silence lors des prises de parole. La seconde est la capacité vocale de chaque conseiller, capacité qu'il a contrôlée lors de l'appel... Il est vrai que le dicton prétend que celui qui parle fort est entendu et que celui qui parle doucement est écouté, dans la mesure où il est audible... Il est donc certain que l'on peut se passer de tout ce fatras phonique à condition que chacun prenne la parole en parlant assez fort dans le silence. Il termine son allocution sous les applaudissements.

Le Président annonce que le Bureau, apparemment interpellé par la prise de parole précédente, prend bonne note de ce qui a été dit.

Le Président lève la séance à 21h00.

Au nom du Conseil communal

Laurent THEODORE
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire